

Mairie d'Oderen  
République Française

Oderen, le

Communauté de Communes de Saint-Amarin  
Arrondissement de Thann  
Département du Haut-Rhin

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN - SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2014 -

### SOMMAIRE

|        |                                                                                                      |    |
|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| N° 1 – | INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL .....                                                              | 3  |
| N° 2 – | ELECTION DU MAIRE.....                                                                               | 4  |
| N° 3 – | FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS .....                                                                  | 5  |
| N° 4 – | ELECTION DES ADJOINTS .....                                                                          | 6  |
| N° 5 – | ELECTION DU DELEGUE COMMUNAL AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL<br>D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN ..... | 5  |
| N° 6 – | ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SYNDICAT MIXTE DES<br>GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX.....       | 5  |
| N° 7 – | ELECTION DU DELEGUE AU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES                                  | 5  |
| N° 8 – | INFORMATIONS – PROCHAINES SEANCES .....                                                              |    |
|        | INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES .....                                                        | 10 |

# LISTE DE PRESENCE

|     |                 |            |                           |
|-----|-----------------|------------|---------------------------|
| M.  | Francis         | ALLONAS    | Maire                     |
| Mme | Eliane          | WYSS       | 1 <sup>ère</sup> Adjointe |
| M.  | Noël            | DELETTRE   | 2 <sup>ème</sup> Adjoint  |
| M.  | Armand          | WEISS      | 3 <sup>ème</sup> Adjoint  |
| M.  | Richard         | LOCATELLI  | Conseiller Municipal      |
| Mme | Martine         | OULBANI    | Conseillère Municipale    |
| M.  | Didier          | GRUNENWALD | Conseiller Municipal      |
| M.  | Lucien          | DIERSTEIN  | Conseiller Municipal      |
| M.  | Jean-Denis      | HANS       | Conseiller Municipal      |
| Mme | Marie-Madeleine | LAGROLA    | Conseillère Municipale    |
| Mme | Nathalie        | MANTEZ     | Conseillère Municipale    |
| Mme | Séverine        | BERNARDINO | Conseillère Municipale    |
| Mme | Caroline        | ZAGALA     | Conseillère Municipale    |
| Mme | Séverine        | DREYER     | Conseillère Municipale    |
| M.  | Joël            | ARNOLD     | Conseiller Municipal      |

Etaient absents excusés : Néant

Assistait également à la séance : Mme Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services.

L'an deux mil quatorze le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaient présents : cf. liste de présence.

Monsieur Francis ALLONAS, Maire sortant salue les conseillers municipaux ainsi que les personnes présentes dans la salle (4 personnes et 2 correspondants de presse).

Monsieur Joël ARNOLD a été désigné comme secrétaire de la présente séance.



Monsieur le Maire sortant ouvre ensuite la séance avec les différents points à l'ordre du jour :

## **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL- ELECTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS :**

DÉPARTEMENT

HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT

THANN

Effectif légal du conseil municipal

15

Nombre de conseillers en exercice

15

COMMUNE :

ODEREN

Communes de 1 000 habitants  
et plus

Élection du maire et des  
adjoints

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de mars .....  
à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités  
territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de ODEREN .....

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par  
case) :

|                         |  |  |
|-------------------------|--|--|
| ALLONAS Francis         |  |  |
| WYSS Eliane             |  |  |
| DELETTRE Noël           |  |  |
| MANTEZ Nathalie         |  |  |
| WEISS Armand            |  |  |
| OULBANI Martine         |  |  |
| LOCATELLI Richard       |  |  |
| LAGROLA Marie-Madeleine |  |  |
| DIERSTEIN Lucien        |  |  |
| BERNARDINO Séverine     |  |  |
| GRUNENWALD Didier       |  |  |
| ZAGALA Caroline         |  |  |
| ARNOLD Joël             |  |  |
| DREYER Séverine         |  |  |
| HANS Jean-Denis         |  |  |

Absents <sup>1</sup> : .....

.....

### 1. Installation des conseillers municipaux <sup>2</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Francis ALLONAS, maire, qui a déclaré les  
membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Joël ARNOLD a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15  
du CGCT).

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

<sup>2</sup> Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

## **2. Élection du maire**

### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré QUNZE conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>3</sup>.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :  
MM Didier GRUNENWALD et Jean-Denis HANS

### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### **2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

|                                                                                   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote         | 0  |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées)                                        | 15 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 1  |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]                                           | 14 |
| e. Majorité absolue <sup>4</sup>                                                  | 8  |

<sup>3</sup> Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

<sup>4</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

| INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS<br>(dans l'ordre alphabétique) | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS |                                           |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|
|                                                                         | En chiffres                 | En toutes lettres                         |
| ALLONAS Francis                                                         | 14                          | .....<br>QUATORZE .....<br>.....<br>..... |

### **2.7. Proclamation de l'élection du maire**

Monsieur Francis ALLONAS a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### **3. Election des adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Francis ALLONAS élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

#### **3.1. Nombre d'adjoints**

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### **3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire**

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu' UNE liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

DÉPARTEMENT  
HAUT-RHIN

COMMUNE : ODEREN

Toutes communes

## ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

### FEUILLE DE PROCLAMATION annexée au procès-verbal de l'élection

#### NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS (dans l'ordre du tableau)

| Qualité<br>(M. ou Mme) | NOM ET PRÉNOM       | Date de naissance | Fonction <sup>1</sup> | Suffrages obtenus<br>par le candidat ou<br>la liste<br>(en chiffres) |
|------------------------|---------------------|-------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------|
| M.                     | ALLONAS Francis     | 14/10/1949        | Maire                 | .....                                                                |
| Mme                    | WYSS-ZBIENEN Eliane | 05/03/1945        | Premier adjoint       | .....                                                                |
| M.                     | DELETTRE Noël       | 27/11/1957        | Deuxième adjoint      | .....                                                                |
| M.                     | WEISS Armand        | 20/09/1952        | Troisième adjoint     | .....                                                                |

Fait à ODEREN, le vendredi 28 mars 2014

Le maire  
Francis ALLONAS



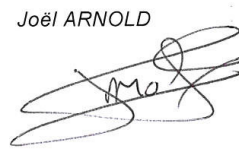
Le conseiller municipal  
le plus âgé,  
Eliane WYSS



Les assesseurs,  
Didier GRUNENWALD  
Jean-Denis HANS



Le secrétaire,  
Joël ARNOLD



<sup>1</sup> Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint).

## INVESTITURE du MAIRE

14 Mars 2014

Mesdames et Messieurs, Chers Concitoyens

Vous venez de m'élire à la magistrature suprême de notre village ODEREN.  
Croyez que j'en suis fier, et que l'émotion est à la dimension du titre.

J'ai pu durant les treize années passées à la tête de la Commune, mesurer, l'honneur, la charge et les responsabilités qui m'incombent.

Malgré une conjoncture difficile, la perte de rentrées financières, nous n'avons pas à rougir des travaux réalisés sans pour autant être parvenus à ramener la dette à l'habitant à un niveau acceptable, ni exagérer la hausse des impôts locaux (une seule augmentation de 1,5 % ces six dernières années) .

Je voudrais en ce moment précis remercier toute l'équipe sortante pour le travail réalisé et le soutien quotidien dans nos actions, que se soient les adjoints, les conseillers, mais aussi l'ensemble du personnel communal administratif et technique. Car, faut-il le préciser, un Maire seul n'est rien !!

La vie d'un Maire est centrée sur un objectif unique : que tout aille bien dans sa Commune, du fonctionnement du réseau d'assainissement à la vie conjugale de ses administrés ; cependant, demain, les chiens continueront à aboyer, les nids de poules se formeront dans la chaussée, la neige paralysera un jour le village, et il faudra toujours payer des impôts.

Je ne vous promets pas de miracle, et nous n'avons pas fais de « promesses de campagne », mais mon souci sera de faire l'impossible pour maintenir l'image positive d'ODEREN, et de l'aider à s'épanouir en toute sécurité.

Nous avons la chance, à Oderen, d'avoir de nombreuses associations très actives tant sur le point culturel, environnemental que sportif, sans oublier au passage nos pompiers – aujourd'hui regroupés avec Kruth - dont nous pouvons tous être fiers. De plus une association de regroupement de toutes les Associations : **Odr'Anim** aujourd'hui présidée par Jean-Luc Scherlen, après une 1<sup>ère</sup> présidence assurée par Eliane Wyss ; cette Association anime et organise la soirée tricolore et le Brédalamark, sachez que certaines Communes nous envient. Je m'efforcerai de les (Associations) encourager de manière à faire perdurer cette force et cette richesse. Des commerces diversifiés, des activités paramédicales, des activités industrielles, des artisans et PME, des agriculteurs très actifs, une forêt bien entretenue, un hôpital

avec Maison de retraite réhabilités font d'Oderen un village animé où il fait bon vivre, notre rôle sera de soutenir leurs activités.

Il nous appartiendra aussi de faire comprendre à chaque citoyen qu'il est utile à la collectivité, que la collectivité compte sur lui, et que c'est pour cette raison que la collectivité a également des devoirs : non seulement celui de veiller à satisfaire une clientèle, et a fortiori une majorité de la population contre une ou plusieurs minorités, mais de permettre à chacun d'exercer ses droits et ses devoirs au sein de la collectivité. Nul ne pouvant prétendre vivre comme si les autres n'existaient pas.

La situation économique en générale n'est pas florissante, et notre Vallée, en plus, subit une certaine désertification liée à la problématique de la RN 66.

Et pourtant cette vallée dispose de réels atouts au regard d'une situation géographique privilégiée, communiquant avec le Département des Vosges et en liaison directe avec le pôle Thann-Cernay. Par ailleurs, l'action de la Communauté de Communes sur le site de l'ancienne MIW a permis de développer de nombreux emplois. Aussi, gardons espoir et serrons nous les coudes.

Merci à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers pour votre nouvel engagement; il faut que nous apportions chacun le fruit de notre expérience pour la réussite de notre mandat et ne pas décevoir nos concitoyens.

Vous m'avez accordé votre confiance, je vous accorde la mienne.

Dans six ans les Oderinois et Oderinoises seront nos juges.

Merci à Eliane pour avoir assuré l'Investiture, tu es ce soir « la sage » qui saura tout au long de notre mandat apporter ton expérience lors des décisions difficiles.

Nous allons maintenant élire les adjoints que me seconderont ; je souhaite que cette nouvelle équipe soit aussi soudée et solidaire que la précédente, car nous avons du travail devant nous.

Merci de m'avoir écouté.

Francis ALLONAS

DÉPARTEMENT

HAUT- RHIN

ARRONDISSEMENT

THANN

Effectif légal du conseil municipal

15

COMMUNE : ODEREN

Communes de 1 000  
habitants et plus**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

| Fonction <sup>1</sup> | Qualité<br>(M. ou Mme) | NOM ET PRÉNOM           | Date de<br>naissance | Date de la plus<br>récente élection à<br>la fonction | Suffrages obtenus<br>par la liste<br>(en chiffres) |
|-----------------------|------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Maire                 | M.                     | ALLONAS Francis         | 14/10/1949           | 23/03/2014                                           | 466                                                |
| Premier adjoint       | Mme                    | WYSS-ZBIENEN Eliane     | 05/03/1945           | 23/03/2014                                           | 466                                                |
| Deuxième adjoint      | M.                     | DELETTRE Noël           | 27/11/1957           | 23/03/2014                                           | 466                                                |
| Troisième adjoint     | M.                     | WEISS Armand            | 20/09/1952           | 23/03/2014                                           | 466                                                |
| Conseiller            | M.                     | LOCATELLI Richard       | 23/04/1949           | 23/03/2014                                           | 466                                                |
| Conseillère           | Mme                    | OULBANI Martine         | 24/05/1961           | 23/03/2014                                           | 466                                                |
| Conseiller            | M.                     | GRUNENWALD Didier       | 18/07/1961           | 23/03/2014                                           | 466                                                |
| Conseiller            | M.                     | DIERSTEIN Lucien        | 05/11/1964           | 23/03/2014                                           | 466                                                |
| Conseiller            | M.                     | HANS Jean-Denis         | 04/03/1966           | 23/03/2014                                           | 466                                                |
| Conseillère           | Mme                    | LAGROLA Marie-Madeleine | 17/03/1967           | 23/03/2014                                           | 466                                                |
| Conseillère           | Mme                    | MANTEZ Nathalie         | 10/12/1967           | 23/03/2014                                           | 466                                                |
| Conseillère           | Mme                    | BERNARDINO Séverine     | 23/03/1976           | 23/03/2014                                           | 466                                                |
| Conseillère           | Mme                    | ZAGALA Caroline         | 26/12/1976           | 23/03/2014                                           | 466                                                |
| Conseillère           | Mme                    | DREYER Séverine         | 08/04/1979           | 23/03/2014                                           | 466                                                |
| Conseiller            | M.                     | ARNOLD Joël             | 16/04/1979           | 23/03/2014                                           | 466                                                |

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,  
A ODEREN, le 28 mars 2014

Francis ALLONAS  
Maire

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

## **N° 5 –ELECTION DU DELEGUE COMMUNAL AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU HAUT-RHIN :**

Monsieur le Maire indique que selon les statuts du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin (article 6), dont la Commune d'Oderen est membre, le Conseil Municipal d'Oderen doit élire 1 délégué pour siéger au Comité Syndical du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin;

**Considérant** qu'il convient d'élire un délégué de la commune auprès du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin ;

***Election du délégué : Monsieur Francis ALLONAS se présente.***

*Premier tour de scrutin :*

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Nombre de bulletins :          | 15 |
| Nombre de bulletins nuls :     | 1  |
| Nombre de suffrages exprimés : | 14 |
| Majorité absolue :             | 8  |

Ont obtenu :

|                      |         |
|----------------------|---------|
| M. Francis ALLONAS : | 14 voix |
|----------------------|---------|

M. Francis ALLONAS, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu délégué communal au Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin.

## **N°6 – ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX :**

Monsieur le Maire indique que selon les statuts du Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux, dont la Commune d'Oderen est membre, le Conseil Municipal d'Oderen doit élire 2 délégués (un délégué titulaire et un délégué suppléant) pour siéger au Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux ;

**Considérant** qu'il convient d'élire 2 délégués de la commune (un titulaire et un suppléant) auprès du Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux ;

***Election du délégué titulaire : Monsieur Noël DELETTRE se présente.***

*Premier tour de scrutin :*

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Nombre de bulletins :          | 15 |
| Nombre de bulletins nuls :     | 0  |
| Nombre de suffrages exprimés : | 15 |
| Majorité absolue :             | 8  |

A obtenu :

M. Noël DELETTRE : 15 voix

M. Noël DELETTRE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu délégué titulaire au Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux.

***Election du délégué suppléant : Madame Caroline ZAGALA se présente.***

*Premier tour de scrutin :*

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Nombre de bulletins :          | 15 |
| Nombre de bulletins nuls :     | 0  |
| Nombre de suffrages exprimés : | 15 |
| Majorité absolue :             | 8  |

A obtenu :

Mme Caroline ZAGALA : 15 voix

Mme Caroline ZAGALA ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue déléguée suppléante au Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux.

**N° 7 – ELECTION DES DELEGUES AU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES :**

Monsieur le Maire indique que selon les statuts du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, le Conseil Municipal d'Oderen doit élire un délégué titulaire et éventuellement un délégué suppléant, pour siéger au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ;

**Considérant** qu'il convient d'élire les délégués de la commune auprès du Parc Naturel Régional des Ballons des Ballons des Vosges ;

***Election du délégué titulaire : Monsieur Armand WEISS se présente.***

*Premier tour de scrutin :*

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Nombre de bulletins :          | 15 |
| Nombre de bulletins nuls :     | 0  |
| Nombre de suffrages exprimés : | 15 |
| Majorité absolue :             | 8  |

A obtenu :

M. Armand WEISS : 15 voix

Monsieur Armand WEISS, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu délégué titulaire de la commune d'Oderen au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

***Election du délégué suppléant : Monsieur Richard LOCATELLI se présente.***

*Premier tour de scrutin :*

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Nombre de bulletins :          | 15 |
| Nombre de bulletins nuls :     | 0  |
| Nombre de suffrages exprimés : | 15 |
| Majorité absolue :             | 8  |

A obtenu :

M. Richard LOCATELLI : 15 voix

Monsieur Richard LOCATELLI ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu délégué titulaire de la commune d'Oderen au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

**INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :**

Monsieur Richard LOCATELLI fait observer la faible participation du public à cette séance consacrée à l'installation du nouveau Conseil Municipal. Il suggère qu'une réflexion soit menée sur l'intérêt que représente la vie locale pour nos concitoyens.

**Prochaines réunions :**

- Préparation du Budget Primitif 2014 : le jeudi 10 avril 2014 à 20 h.
- Conseil Municipal, le jeudi 17 avril 2014 à 20 h : Vote des budgets primitifs

Autres dates à retenir :

- Opération « Haut-Rhin propre », le samedi 5 avril
- Création d'un sentier pédestre en collaboration avec le Club Vosgien : le 6 avril.
- Sortie : tour du village à l'attention de la nouvelle équipe municipale le samedi 12 avril – Rendez-vous dans la cour de l'école à 8 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 20 h 00.

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers Municipaux :